risque de mettre en danger l'évolution de ces mêmes négociations. Depuis 1965, lorsque les bombardements du Vietnam du Nord ont commencé, les gouvernements canadiens ont sans cesse considéré que le recours à la force, sous cette forme, était funeste dans le contexte du Vietnam.

Le Canada porte un intérêt spécial à cette question, qui n'émane pas uniquement du fait que nous soyons les proches voisins des États-Unis. Pendant les 18 dernières années, nous avons participé à la tâche ingrate de supervision d'un accord précédent et nous avons tenté sans succès de rendre cette supervision efficace. En outre, il nous a été clairement indiqué qu'il serait possible que l'on nous demande d'accepter d'autres responsabilités dans l'avenir.

Nous croyons savoir que toutes les parties accepteraient que le Canada fasse partie d'un nouvel organisme international dont la création est censée découler des négociations actuelles, si elles aboutissent. Le Canada n'a pas encore été officiellement invité à faire partie de ce nouvel organisme international. De fait, je prévois qu'une telle invitation ne sera adressée à aucun des membres éventuels tant qu'un accord n'aura pas été conclu. Nous avons toutefois été priés d'envisager cette possibilité et nous l'avons fait très attentivement.

Le Canada voudrait évidemment jouer un rôle positif dans un règlement politique pacifique si les parties le désiraient, si ce rôle était compatible avec les aptitudes et les ressources du Canada, et s'il comportait des chances de succès. Le gouvernement souhaite depuis longtemps voir la fin de la guerre au Vietnam et voir ses amis et voisins, les Américains, se retirer de ces engagements militaires.

Si les parties engagées dans le conflit invitaient le Canada à jouer un rôle où il pourrait contribuer efficacement à faire cesser la guerre et aider les États-Unis à mettre fin à leur engagement militaire au Vietnam, nous examinerions cette invitation d'un oeil sympathique et dans un esprit positif. Toutefois, il n'est nullement question que le Canada, comme membre d'une nouvelle commission, tente de maintenir la paix par les armes. L'application du cessez-le-feu serait du ressort des belligérants et un nouvelle commission internationale aurait pour rôle de surveiller l'application des seules dispositions de l'accord sur le cessez-le-feu qui seraient du ressort de la Commission, et d'en faire rapport.

Dans l'examen d'une telle invitation à faire partie d'une nouvelle commission, nous aurions, il va sans dire, l'obligation envers le Canada, envers la Chambre et envers les Canadiens appelés à se rendre au Vietnam pour mener à bien notre rôle qui, je le signale encore une fois, ne serait pas d'ordre militaire et ne consisterait qu'à surveiller et à faire rapport, de voir à ce que le Canada puisse jouer véritablement et efficacement son rôle et que dans ses tentatives pour favoriser la paix, il ne soit pas réduit à l'impuissance comme il le fut sous le régime des accords de surveillance en Indochine auxquels ont abouti les conférences de Genève de 1954 et de 1962.

Fort de son expérience, le gouvernement, dans ses entretiens avec les autorités américaines, dans ses rapports avec les autres parties engagées